

COMMUNE DE GREOLIERES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du mercredi 18 avril 2018 à 19H

La séance est ouverte à 19 H sous la présidence de Roger CRESP, Maire.

Présents : Max MORELLO, Pierre PHILIP, Alain AMARTINO, Françoise GANDOLPHE, Anne-Marie WIART-DUMONT, Constantin GIUGE, Patrick BARBOT, Christophe GAUTHIER, Murielle GRAGLIA, Nicolas BARTHES

Absent : Fabrice MAUREL, Marc Malfatto

Secrétaire de séance : Anne-Marie WIART- DUMONT

Il est observé une minute de silence en mémoire de Pierre GAUGUIN et Alain ARZIARI.

Le compte rendu du conseil municipal du 16 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1. Subventions aux associations année 2018

<i>Association</i>	<i>Subvention de fonctionnement</i>
Carapattes	1 700,00 €
Club des Sports	800,00 €
Comité des Fêtes de Gréolières les Neiges	4 000,00 €
Comité des Fêtes du Village	4 000,00 €
Cheiron Montagne Club	500,00 €
Le Serpolet	36000,00 €
Société de Chasse	200,00 €
Coopérative scolaire de Gréolières	850,00 €
Association des pompiers d'Andon	200,00 €
Association des pompiers de Coursegoules	200,00 €
Association du Patrimoine	1 650,00 €
Association Centre de Ski de Fond	6000,00 €
Au Gré de l'Air	350,00 €
Association des parents d'élèves (APE)	550,00€
TOTAL	57 000,00€

Approuvé à l'unanimité

2. Participation financière au séjour en classe verte à Valberg (classe CP-CE1)

L'école de Gréolières organise un séjour de 5 jours en classe verte à l'Ecole Départementale de Valberg au mois de juin 2018 pour les élèves de CP-CE1 de Gréolières comprenant 8 élèves de Gréolières et 5 enfants de Cipières. Le montant total du séjour s'élève à 2 222,50 euros. La participation financière de la commune de Gréolières s'élève à 710,00 euros.

Approuvé à l'unanimité

3. Participation financière au séjour à « Terre des Lacs » à Saint Auban (classe CM1-CM2)

L'école de Gréolières organise un séjour de 3 jours à « Terre des Lacs » à Saint Auban au mois de juin 2018 pour les élèves de CM1-CM2 de Gréolières comprenant 22 élèves. Le montant total du séjour s'élève à 3 621 euros.

La participation financière de la commune de Gréolières s'élève à 1 181,25 euros.

Approuvé à l'unanimité

4. Signature de la concession avec l'ONF et les utilisateurs de la forêt communale conforme au code forestier : Forêt communale de Gréolières

Il est proposé de renouveler la convention de concession pour l'exploitation d'un centre de ski de fond à Gréolières les Neiges avec l'Association « Centre de ski de Fond et Randonnée » (A.C.S.F.R.).

Approuvé à l'unanimité

5. Autorisation à l'ONF pour la vente de menus produits forestiers aux particuliers et fixation du tarif

Il est proposé de confier à l'ONF la vente de menus produits forestiers aux particuliers par lot et de fixer un tarif forfaitaire de 50 euros par lot.

A savoir :

- le bois de pin,
- l'installation temporaire de ruches,
- plantes médicinales et aromatiques,

Approuvé à l'unanimité

6. Coupe de bois: inscription à l'état d'assiette 2019 de la parcelle n° 13 partie de la forêt communale de Gréolières

Il est proposé une coupe d'amélioration de futaie de pin sylvestre, sur une surface d'environ 3 ha (pour une surface totale de 580 ha) et pour un volume présumé réalisable d'environ 150 m³, et sa mise en vente par l'ONF à l'unité de produit au prix de 11 Euros/m³ auprès de l'exploitant SEBSO qui exploite les coupes en forêt privée et en forêt communale.

Approuvé à l'unanimité

7. Aménagement de la forêt communale de Gréolières

Approuvé à l'unanimité

8. Dépôt d'une demande d'autorisation de défrichement pour les travaux d'amélioration énergétique et d'accessibilité PMR sur les bâtiments du Fondateur

Approuvé à l'unanimité

9. Renouvellement du contrat d'affermage avec le délégataire du service public d'assainissement collectif de Gréolières les Neiges

La Commune de Gréolières a confié la gestion du service public de l'assainissement de la station de Gréolières le Neiges à la Société Lyonnaise des Eaux France devenue désormais SUEZ Eau France par contrat de délégation de service public, il est donc proposé de renouveler le contrat d'affermage avec la SUEZ jusqu'au 31 décembre 2020.

Approuvé à l'unanimité

10. Choix du fournisseur pour l'acquisition d'un abri festif et d'une tente de réception

Approuvé à l'unanimité

11. Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement temporaire d'activité au service technique

Approuvé à l'unanimité

12. CNFPT : convention cadre de formation année 2018

Approuvé à l'unanimité

13. Projet d'un terrain multisports et d'un mur d'escalade au lieu dit « la Ferrage » à côté de l'école

La commune ne possédant pas de terrain à proximité du village susceptible d'accueillir un parc de stationnement, seul le parc de stationnement situé derrière l'école pourrait être agrandi ; pour que cet agrandissement puisse se réaliser il faudrait déplacer le terrain multisports et le transférer sous l'école de telle façon que les élèves de l'école ainsi que les différents utilisateurs puissent encore pratiquer leurs activités sur ce terrain aménagé sans avoir à faire un long trajet et il faudrait adjoindre à ce terrain un mur d'escalade.

Une consultation sera lancée pour choisir le bureau d'étude qui montera le projet.

Approuvé à l'unanimité

14. Projet d'aménagement du parc de Sainte Anne

Il est proposé un aménagement du parc communal de Sainte Anne en Hébergement touristique en plein air et aire de loisirs sur le territoire communal.

Une consultation sera lancée pour choisir un bureau d'étude qui montera le projet.

Approuvé à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h12

La secrétaire de séance
Anne-Marie DUMONT

